



Conférence numérique franco-allemande « Accélérer la transformation numérique de nos économies »

27 octobre, Paris

Déclaration commune

Les ministres allemand et français de l'économie sont convenus de mettre en œuvre une coopération bilatérale qui donnera un puissant élan à la création et à la croissance des *start-up* et des entreprises innovantes, à la numérisation de l'industrie, à l'expansion du *big data* et de l'Internet des objets ainsi qu'au développement de connaissances et compétences dans le domaine du numérique en Europe. Ils continueront notamment à œuvrer ensemble à l'émergence d'un marché unique du numérique en Europe et à l'élaboration d'une stratégie européenne en la matière.

Les deux ministres de l'économie se sont accordés sur les points suivants.

1. Stratégie pour le marché unique du numérique

- L'Allemagne et la France estiment que la mise en place d'un marché unique du numérique en Europe est indispensable pour parvenir à une économie forte et compétitive. Les technologies numériques sont en train de transformer l'économie et ont une incidence considérable sur le marché du travail, les entreprises et la société. Il est essentiel que les acteurs du marché européen adoptent ces nouvelles technologies et en exploitent tout le potentiel pour renforcer leur compétitivité. Nous devons utiliser tous les avantages d'un marché unique du numérique pour mener à bien cette stratégie.
- Ces derniers mois, l'Allemagne et la France ont demandé à la Commission de se pencher sur le rôle économique et social des plates-formes et intermédiaires en ligne et ont pris position en faveur de la détermination d'un cadre réglementaire européen susceptible de garantir des conditions propices à l'émergence d'un marché unique du numérique ouvert et non discriminatoire. Dans ce contexte, la Commission européenne a lancé une consultation publique sur l'environnement réglementaire des plates-formes en ligne. L'Allemagne et la France demandent à la Commission d'achever rapidement son analyse sur la base de cette consultation, de présenter

ses conclusions aux États membres en vue de poursuivre la discussion et de définir un cadre adéquat à un marché unique du numérique ouvert et non discriminatoire.

- L'Allemagne et la France se réjouissent du lancement du projet européen intitulé Free Flow of Data, destiné à encourager la libre circulation des données afin de développer le marché européen. Les deux pays ont également une conception commune des principes liés à la protection des données, à la sécurité et à la transparence. Du fait de la nature sensible de certaines données, le projet Free Flow of Data ne doit pas affaiblir la réglementation de l'Union et des États membres en matière de protection et de localisation des données. L'Allemagne et la France continueront à travailler en étroite collaboration sur ces questions, en particulier sur la définition de priorités en matière de normalisation dans le domaine du big data au niveau de l'Union européenne. Dans ce cadre, le projet de règlement européen sur la protection des données constitue une avancée majeure vers la création d'un marché commun à l'échelle de l'Europe sur lequel les acteurs joueront à armes égales.
- Le rythme rapide de l'internationalisation et de la croissance constitue un nouveau paradigme pour les entreprises dans notre économie mondialisée. Les start-up doivent être en mesure de croître et de changer d'échelle (« scale up ») pour devenir des acteurs d'envergure européenne, afin non seulement d'exporter leurs produits mais aussi de se positionner en tant que leaders mondiaux dans l'environnement numérique. Une approche ambitieuse du marché unique du numérique est essentielle pour créer un environnement favorisant la croissance des start-up et les aider à prendre rapidement une dimension européenne. C'est pourquoi la France et l'Allemagne contribueront activement à la mise en œuvre de la stratégie pour le marché unique du numérique.
- L'Allemagne et la France encourageront l'établissement de régimes d'incitation en faveur des start-up innovantes en Europe afin de soutenir leur développement et de réduire les barrières à leur internationalisation. Elles s'engagent à signer une convention bilatérale portant sur la création d'un statut de « Jeune entreprise innovante », qui permettra aux start-up de bénéficier d'un régime favorable dans les deux pays pendant leurs premières années d'activité, sous la forme d'avantages fiscaux ou sociaux ou de subventions.
- L'Allemagne et la France s'engagent à mettre en place des « Programmes pour les start-up » visant à réduire les freins au développement de start-up européennes dans chacun de ces deux pays. Ces programmes consisteront notamment à faciliter les formalités administratives, l'accès aux programmes d'aide publique et aux réseaux locaux. La France et l'Allemagne encourageront également la mise en place d'un tel projet au niveau de l'Union européenne.

2. Compétences, conditions de travail et incidences sociales

Anticiper les évolutions sociales et encourager la création d'emplois

L'Allemagne et la France partagent le constat selon lequel la numérisation de l'économie entraînera une modification des conditions de travail et des compétences. Cette transformation offre l'opportunité de favoriser l'emploi et doit être anticipée.

- L'Allemagne et la France se réjouissent de la création d'une Académie francoallemande de l'industrie du futur par l'Institut Mines-Télécom et la *Technische Universität München*. Cette Académie donnera lieu à l'élaboration de programmes communs sur les technologies numériques, la logistique et le développement humain.

Développer les compétences dans le domaine du numérique et de l'entrepreneuriat

- L'Allemagne et la France renforceront l'enseignement de compétences dont l'économie a besoin dans le domaine du numérique et de l'entrepreneuriat au sein de leurs programmes de formation initiale et continue. Les deux pays apporteront davantage de soutien aux travaux de recherche universitaire dans ces domaines.
- L'Allemagne et la France mettront tout en œuvre pour que l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et la recherche soient des grandes priorités du plan d'action européen, afin d'encourager et d'aider les jeunes à devenir les innovateurs de demain.

3. Numérisation de l'économie

- L'Allemagne et la France ont conscience que la numérisation ne concerne pas seulement un secteur particulier mais qu'elle est source de défis et d'opportunités pour l'ensemble de l'économie. Les deux pays prévoient de soutenir la modernisation de leur industrie et de faire figure d'exemple par leur capacité à se saisir des nouvelles opportunités économiques qu'offre la numérisation de l'économie, en particulier par le biais de projet tels que « Industrie du futur » en France et « Industrie 4.0 » en Allemagne.
- Les deux pays sont convenus d'entamer une discussion sur les principaux défis que devra relever l'industrie afin d'instaurer, d'ici à la fin de l'année 2015, une coopération entre les plates-formes « Industrie 4.0 » et « Industrie du futur » sur la base de priorités et d'objectifs communs. Les sujets qui pourront être abordés dans le cadre de cette coopération impliquant principalement des entreprises sont, entre autres, la recherche et l'innovation, les cas d'usage et équipements techniques communs, les standards, la sécurité, le cadre juridique, les compétences et les conditions de travail.

4. Technologies numériques et big data

Nouvelles technologies numériques et applications de rupture

- Les deux pays encouragent également la collaboration entre acteurs industriels de la **nanoélectronique**. Ils saluent par conséquent et s'engagent à soutenir les nouveaux projets de collaboration mis en place dans ce domaine, notamment ceux portant sur la technologie FD-SOI (*fully-depleted silicon-on-insulator*). Cette technologie revêt une importance majeure pour la compétitivité européenne dans les industries nanoélectroniques de pointe et les solutions utilisées dans une large gamme d'applications : mobiles, automobiles...
- Les deux gouvernements encouragent aussi le développement de technologies numériques dédiées aux **véhicules autonomes et connectés**, en soutenant des projets de R-D industrielle conjoints sous le label EUREKA.
- Les deux gouvernements se félicitent la coopération entre les acteurs industriels du big data, qui permettra de mettre en avant les nouvelles applications du big data dotées d'un potentiel de rupture dans différents secteurs, ainsi que la valeur économique et sociale générée par ces applications. Parmi les exemples illustrant ce type de coopération, la France et de l'Allemagne examineront conjointement un projet phare sur l'utilisation du big data dans le domaine des services de santé en ligne. Dans ce domaine, les avantages potentiels de l'utilisation du big data sont particulièrement importants, en ce qu'ils peuvent améliorer la prévention et la détection des maladies et augmenter le rapport coût-efficacité des traitements. Les deux gouvernements demanderont également à l'Institut Mines-Télécom en France et au Smart Data Innovation Lab en Allemagne de renforcer leur coopération pour étudier des cas d'usage de données dans différents secteurs de l'économie.

Les deux gouvernements saluent les liens étroits de coopération noués entre des **pôles de compétitivité français et allemands** sur les thématiques du *big data* et de la numérisation de l'industrie. Les partenariats innovants entre entreprises et pôles de compétitivité doivent être renforcés. Les deux gouvernements appuient l'« innovation ouverte » entre les grandes entreprises et les PME et demandent aux pôles de compétitivité des deux pays de développer leur coopération sur ce sujet, par exemple en lançant des « **défis numériques** ».

Standards et normes

- Il est essentiel d'entamer une réflexion sur ces questions afin de créer des synergies et de peser davantage sur les négociations en matière de **standards**, en particulier pour l'Internet des objets et le *big data*.
- L'Allemagne et la France considèrent que le big data est une technologie qui joue un rôle fondamental dans la transformation numérique de l'économie. Dans ces conditions, les deux parties estiment que la normalisation du big data est un défi majeur auquel il conviendrait de répondre par la mise en place d'une initiative conjointe vis-à-vis de la Commission européenne, afin de régler les questions relatives à l'accès aux données et d'identifier les priorités en matière de conversion des données.

Dans le prolongement des actions déjà menées par les deux pays pour développer la facturation électronique, l'Allemagne et la France unissent leurs efforts pour contribuer au développement de standards techniques communs dans ce domaine. La définition de tels standards communs réduira les coûts d'adoption de cette technologie, ce qui facilitera le développement des échanges électroniques, produisant ainsi des gains de compétitivité pour les entreprises.

Confiance et sécurité

- L'Allemagne et la France s'accordent à estimer que la sécurité des processus industriels est essentielle pour donner confiance dans les produits industriels et que l'existence de technologies offrant au grand public un niveau élevé de sécurité est une condition sine qua non du développement du marché unique numérique. L'Allemagne et la France coordonneront leurs efforts à l'échelon européen pour faire reconnaître la valeur des certificats de sécurité et créer un label garantissant la sécurité et l'intégrité des données stockées sur le cloud.
- L'Allemagne et la France reconnaissent l'importance du *cloud computing* pour l'économie numérique. Pour favoriser la confiance dans l'utilisation de cette technologie, il est impératif de s'entendre sur les exigences fondamentales à imposer pour qu'elle bénéficie d'un environnement sûr et sécurisé. Les efforts conjoints des deux gouvernements ainsi que des entreprises du secteur pour promouvoir la transparence des offres de services et mettre au point un label vont dans le bon sens ; ce label pourrait prévoir différents niveaux de sécurité et de protection des données et être utilisé à la fois par les administrations dans leurs achats publics de services de stockage sur le *cloud* et par les entreprises du secteur.
- Les deux pays collaboreront également dans le domaine de la **protection des données** à caractère personnel en mettant au point un certificat commun attestant le respect de la confidentialité de ces données dans le secteur du *cloud*.

Expériences partagées concernant les entreprises du numérique

- L'Allemagne et la France élaboreront une stratégie franco-allemande d'innovation ouverte en créant un environnement propice à la coopération entre les entreprises de taille moyenne et les grandes entreprises industrielles d'une part, et les start-up d'autre part. Les entreprises de taille moyenne et les grands groupes disposent du savoir, des ressources et de l'expérience, mais cherchent à acquérir l'agilité et la capacité d'adaptation à une économie en mutation, tant pour leurs processus internes que pour leurs offres commerciales. Les start-up sont agiles et innovantes dans leurs processus mais ont besoin de se développer et de changer d'échelle. Les grandes entreprises, les entreprises de taille moyenne et les start-up sont donc des acteurs très complémentaires de la transformation numérique. L'Allemagne et la France inciteront l'Union européenne à davantage soutenir le développement de l'innovation ouverte et locale et des pôles de production (fablabs, hackerspaces et makerspaces).
- L'Allemagne et la France se félicitent de l'initiative prise par des acteurs français et allemands en vue de préparer la reconnaissance transfrontalière entre les systèmes juridiques nationaux existants en matière de **services d'envoi recommandé électronique** dans le cadre du programme européen e-SENS. Le nouveau cadre

juridique qui découle du règlement européen eIDAS s'appliquera à compter de juillet 2016 et facilitera la création de services en ligne transfrontaliers et intersectoriels pour les citoyens, les entreprises et les administrations publiques. L'Allemagne et la France ont un intérêt commun à voir se développer des systèmes paneuropéens d'envoi recommandé électronique fiables. Elles poursuivront par conséquent leurs efforts pour définir des exigences de sécurité communes pour les processus transfrontaliers d'envoi et de réception de données fondées sur les standards et les spécifications techniques européens.

5. Financement des start-up

- L'Allemagne et la France sont pleinement convaincues de l'importance pour les start-up et les entreprises innovantes de trouver des investisseurs expérimentés dont la stratégie dépasse les frontières nationales et capables de répondre à leurs besoins de financement à tous les stades de leur croissance.
- Par conséquent, l'Allemagne et la France soutiennent la collaboration entre le Beirat
 « Junge Digitale Wirtschaft » du ministère fédéral de l'économie et de l'énergie
 (BMWi) et le Conseil national du numérique visant à améliorer l'environnement des
 start-up et de l'économie numérique.
- L'Allemagne et la France se félicitent de la dynamique de leurs investissements croisés et des partenariats technologiques qu'elles ont noués et œuvrent de concert pour les promouvoir. Afin de soutenir davantage les start-up innovantes et de pallier l'insuffisance du financement par fonds propres de la croissance en Europe, Bpifrance et KfW joindront leurs efforts, via la plate-forme d'investissements conjoints en capital-risque du Fonds européen pour les investissements stratégiques et des banques de développement nationales (« EFSI-NPI joint equity platform »), pour favoriser les investissements transfrontaliers et de montant élevé, en partenariat avec Cassa Depositi e Prestiti, d'autres institutions financières publiques européennes et le Fonds européen d'investissement (FEI).
- L'Allemagne et la France appellent de leurs vœux un cadre européen harmonisé pour l'investissement participatif.

* *

L'Allemagne et la France poursuivront leurs efforts conjoints pour accélérer la transformation numérique de leur économie et de l'Union européenne et feront un état des lieux des actions entreprises à l'occasion d'une prochaine rencontre sur le numérique en 2016.